

# AVIS

## DECRET RELATIF AUX IMPLANTATIONS COMMERCIALES PERMIS INTEGRE – REFUS

Concerne la demande de FLOREFFE REAL ESTATE SRL, rue Childeric 23 à 7500 Tournai, en vue d'obtenir le permis intégré concernant le réaménagement et la régularisation d'un ensemble commercial situé rue Riverre 118 à 5150 Floreffe.

Toute personne souhaitant obtenir des explications techniques sur le projet, peut contacter :	
<u>Le Fonctionnaire des Implantations Commerciales:</u>	Boulevard Cauchy 43-45 à 5000 NAMUR Tél : 081/33.40.00 Référence : DIC/FLE045/2024-0057
<u>Le Fonctionnaire délégué</u>	Place Léopold 3 à 5000 NAMUR 081/24.61.11 Référence : 4/PIC/2024/2474739
<u>L'Administration communale :</u>	service urbanisme Rue Emile Romedenne 11 à Floreffe 081/44.71.25

Date d'affichage de la décision	Lieu et date de clôture de la consultation
11 février 2025	Lieu : rue E. Romedenne 9 à 5150 Floreffe Date : le 3 mars 2025

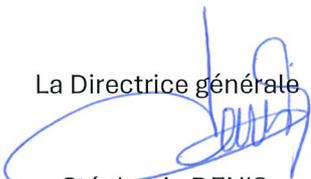
Le Collège communal porte à la connaissance de la population la décision par laquelle Messieurs les Fonctionnaires délégué et des implantations commerciales ont **refusé** le permis intégré relatif à la demande susmentionnée. Le document attestant du refus peut être consulté n°11 rue E. Romedenne à Floreffe (bureaux Urbanisme ou Environnement) à partir de la date d'affichage de la décision et jusqu'à la date de clôture de la consultation, chaque jour ouvrable de 8 à 12 heures et les samedis ou en soirée sur rendez-vous au 081/44.71.18 ou par mail [info.urbanisme@floreffe.be](mailto:info.urbanisme@floreffe.be).

Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier dans les services de l'autorité compétente, dans les limites prévues par le Code de l'Environnement concernant l'accès à l'information relative à l'environnement.

Un recours contre cette décision est ouvert à toute personne physique ou morale justifiant d'un intérêt dans un délai de 20 jours à dater du premier jour de l'affichage de la décision.

Le recours doit être adressé par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception au Service Public de Wallonie, Direction générale Economie, Emploi, Recherche, Cellule des Recours sur Implantations commerciales, Boulevard Cauchy 43-45 à 5000 NAMUR et introduit en quatre exemplaires à l'aide du formulaire prévu à l'Annexe 5 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 2 avril 2015 relatif aux implantations commerciales.

A Floreffe, le 7 février 2025

La Directrice générale  
  
Stéphanie DENIS



Le Bourgmestre  
  
Philippe VAUTARD